

AM/PR  
Affaire suivie par :  
Ville de Gennevilliers  
philippe.ratio@ville-gennevilliers.fr

DRIEAT/SCDD  
Département Evaluation Environnementale  
A l'attention de l'autorité environnementale  
12, cours Louis Lumière  
CS70027  
94307 VINCENNES CEDEX

Gennevilliers, le 23 juin 2022

**Objet : Saisine de l'autorité environnementale dans le cadre d'une procédure d'évaluation environnementale au cas par cas pour le projet de modification du PLU de Gennevilliers pour le secteur portuaire.**

Madame, Monsieur,

Afin de poursuivre la mise en œuvre d'une procédure de modification du PLU de Gennevilliers pour le secteur portuaire engagée par arrêté n°2022/107 du Président de l'EPT Boucle Nord de Seine en date du 19 mai 2022, je souhaite saisir l'autorité environnementale dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le dossier complet de projet de modification du PLU ainsi que des informations complémentaires comme notamment l'état initial de l'environnement.

L'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine reste à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

André MANCIPOZ



Président de Boucle Nord de Seine

